

SYNEOS

6 RUE DE L'INDUSTRIE
93022 BOBIGNY

Téléphone : 06 84 33 36 04

Mail :



Bon No : 006035696	1ere Gachée : 09:43 Quantité : 8.00 m3	(1)	Date : 17/09/2026 Réf. commande(2) :	diog2609178477	Zone : ZONE A Véhicule : 743 AB MASS-EY-743-NM Chauffeur : BAMBA BAMBA Centrale : BOBIGNY
Client : C9255810 9 RUE RENE CASSIN 77173 Chevry-Cossigny		MTR BATIMENT		Chantier : AUBER2 AUBERVILLIERS 60 RUE DU MOUTIER 93300 Aubervilliers	
ARRIVEE CHANTIER réelle	DECHARGEMENT debut fin	DEPART chantier	RETOUR centrale	ATTENTE 00:00	Quantite Origine : 40.00 m3 Quantite Restante : 8.00 m3 Livree Reelle : 8.00
Code Formule 1C25JXC1S3D22	Désignation(6)(8) BPS	Certification NF	Classe d'exposition(3) XC1	Classe chlorure CL 0,40	Consistance(7) S3 Dmax 22.4
Ciment(type et classe) CEM II/A-S 42.5 N		Additions(type)		Dosage(C+Ka)(5) 0	Résistance caractéristique(4) C25/30
Appellation commerciale : BPS NF EN 206+A2/CN XC1 C25/30 CEM II				Température : N° Gruerie : Retour béton	
Mode de livraison :					
SERVICES		ADJUVANTS		LIVRAISON RECEPTIONNEE	
CONTRIBUTION CARBONE CONTRIBUTION ENVIRONNEMENTALE RESPONSABILITE ELARGIE DU PRODUCTEUR CONTRIBUTION ENERGETIQUE		8 METRE CUBE 8 METRE CUBE 8 METRE CUBE 8 METRE CUBE		TECHNO 348	
Ajout d'ingrédients sur chantier(9): Type et quantité: Demandeur:		Nom: Signature du client:			



(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cubes.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non